



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Extrait du registre des délibérations

Le 5 novembre 2018, à 18h15,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 22/10/18

PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU CHATEAU (REALISEE PAR MONSIEUR THIERRY JOURD’HEUIL, PAYSAGISTE ET MONSIEUR LUC PEIROLO, ARCHITECTE)

Projection en séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° C-2018-11-05/01 - EXPOSITION : 30 ANS DU MÉMORIAL, EN 30 OBJETS INÉDITS ET 30 HISTOIRES EXCEPTIONNELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'itinérance de cette exposition et la signature d'une convention tripartite,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/02 - DIRECTION DE LA CULTURE - APPROBATION D'UN TARIF D'ENTRÉE ÉTUDIANT POUR LE MÉMORIAL DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la création d'un tarif préférentiel de 5€ pour les étudiants à compter du 1^{er} janvier 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/03 - THÉÂTRE DE CAEN - CONVENTIONS DE MÉCÉNAT AVEC LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de mécénat entre la Caisse régionale de Crédit Agricole et le Théâtre de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/04 - THÉÂTRE DE CAEN - DEMANDE D'ATTRIBUTION POUR LE THÉÂTRE DE CAEN DE L'APPELLATION "SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART ET CRÉATION POUR LE LYRIQUE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE le Ministère de la Culture et de la Communication pour l'attribution par le Théâtre de Caen de l'appellation "*Scène conventionnée d'intérêt national Art et création pour le lyrique*",

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/05 - MUSÉE DE NORMANDIE - EXPOSITIONS 2019 - PROGRAMMATION ET PARTENARIATS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la sollicitation de la Région Normandie afin de bénéficier de subventions,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/06 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de restaurer les œuvres de la collection du Musée des Beaux-Arts pour un montant global estimé à 31 925, 72€,

AUTORISE le maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées de France (FRAR) pour la restauration et la conservation préventive de ces œuvres,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/07 - PRESQU'ÎLE - CAEN - ACCORD SUR LES PRINCIPES FINANCIERS LIÉS À L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable à l'intention de la Communauté urbaine de Caen la mer de déclarer d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement dite du Nouveau Bassin réalisée sur la presqu'île de Caen selon le périmètre,

APPROUVE les conditions de cette reconnaissance d'intérêt communautaire,

APPROUVE en conséquence les modalités de participation financière de la commune afin de répondre aux objectifs sus rappelés dans la présente délibération,

PREND ACTE qu'une convention portant sur le fonds de concours ainsi qu'une convention déterminant notamment l'apport de la commune dans le cadre du contrat de concession, en précisant ses modalités, sa nature et son montant seront soumis au Conseil Municipal.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/08 - SITE DU CHR CLÉMENCEAU - CESSION AU GROUPE LES MATINES D'UNE EMPRISE À EXTRAIRE DE LA PARCELLE LX N°336 SISE AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU À CAEN - MODIFICATION DES MODALITÉS DE CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACTE de la désaffectation et du déclassement de la parcelle cadastrée LX n°336 suite à la fin de la convention d'autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville à la Région,

CONFIRME la cession au profit du groupe Les Matines ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise de 1 642 m² à extraire de la parcelle cadastrée section LX n°336, sise avenue Georges Clémenceau, au prix de 270€ HT/m² de surface de plancher pour la réalisation d'un EHPAD de 75 lits et une unité d'hébergement de 14 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

PRECISE qu'au stade actuel du projet, sur la base d'une constructibilité de 3 937 m², le prix de cession est de 1 062 990 € HT.

Le montant final de la cession sera ajusté en fonction du nombre de m² de surface de plancher qui figurera dans la demande de permis de construire et de ses modificatifs éventuels et ce jusqu'à la livraison du programme. Cette disposition ne s'appliquera qu'en cas de dépassement de la surface de plancher déclarée aujourd'hui, soit 3 937 m².

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur et que les frais de géomètre seront supportés par la Ville de Caen.

INDIQUE que dans le cas où la déclaration d'ouverture de chantier pour la réalisation d'un EHPAD n'aurait pas été déposée avant le 31 décembre 2021 avec un démarrage effectif des travaux dans un délai de trois mois, l'acquéreur s'engage à rétrocéder le terrain à la Ville de Caen aux mêmes prix et conditions que lors de l'acquisition.

MENTIONNE qu'en cas de recours sur le permis de construire, un délai supplémentaire pourra être discuté entre les parties.

CONFIRME que la ville de Caen cède le terrain en considération du projet de l'acquéreur décrit ci-dessus, condition essentielle et déterminante de son engagement sans lequel elle n'accepterait pas de contracter. Une clause d'affectation du terrain en ce sens devra donc être prévue dans l'acte de cession.

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/09 - SITE DU CHR CLÉMENCEAU - CESSION À LA SCDI LA CAENNAISE D'UNE EMPRISE À EXTRAIRE DE LA PARCELLE LX N°336 SISE AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU À CAEN - MODIFICATION DES MODALITÉS DE CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACTE de la désaffectation et du déclassement de la parcelle cadastrée LX n°336 suite à la fin de la convention d'autorisation d'occupation temporaire consentie par la Ville à la Région,

CONFIRME la cession au profit de la SCDI La Caennaise ou au profit de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une emprise d'environ 2 339 m² sous réserve des résultats du document d'arpentage, à extraire de la parcelle cadastrée section LX n°336, sise avenue Georges Clémenceau, au prix de 200€ HT/m² de surface de plancher pour le logement social et de 335€ HT/m² de surface de plancher pour le logement privé.

PRECISE qu'au stade concours du projet, sur la base d'une constructibilité de 5 971 m² (4 017 m² de surface de plancher pour le logement social et 1 954 m² de surface de plancher pour le logement privé), le prix de cession est de 1 457 990€ HT.

Le montant final de la cession sera ajusté en fonction du nombre de m² de surface de plancher qui figurera dans la demande de permis de construire et de ses modificatifs éventuels et ce jusqu'à la livraison du programme.

Dans le cas d'une réduction de la surface de plancher finale, le prix pourra être revu à la baisse mais dans la limite de 600 m² de surface de plancher.

MENTIONNE qu'une clause résolutoire sera insérée dans l'acte de vente, aux conditions ci-avant exposées,

MENTIONNE qu'un poste de transformation électrique sera intégré à l'opération de la SCDI La Caennaise,

DIT que les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur et que les frais de géomètre seront supportés par la Ville de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/10 - ZAC BEAULIEU-8 ET 10 RUE LOUIS BORDERIEUX-CESSION D'UN TERRAIN PAR LA VILLE DE CAEN A LA SCDI LA CAENNAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la cession au profit de la SCDI la Caennaise, ou toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain situé 8 – 10 rue Louis Borderieux dans la ZAC Beaulieu, d'une superficie d'environ 1 900 m² à prendre au dépens de la parcelle cadastrée KA 246, sous réserve du document d'arpentage, pour la réalisation d'un programme de logements au prix de 270 € HT/m² de SdP pour les logements en accession sociale et 300 € HT pour les logements privés ;

FIXE les droits à construire affectés à la parcelle à 2 000 m² de SdP dont 1 050 m² pour le programme de logement en accession sociale et 950 m² pour les logements privés, ce qui fait ressortir le prix de cession total à 568 500 € HT ;

DIT qu'une subvention pour minoration foncière sera versée afin de réduire le prix des droits à construire attachés aux logements en accession sociale de 270 € HT/m² de SdP à 200 € HT/m² SdP, soit une subvention évaluée à 73 500 € (1 050 m² x 70 €). Le montant de la subvention sera ajusté en fonction de la surface de plancher résultant du permis de construire ;

PRECISE que dans l'hypothèse où d'ici la livraison du programme, la surface de plancher définitivement autorisée, tant aux termes du permis de construire initial que de ses modificatifs éventuels, serait supérieure à celle connue à ce jour, le prix de vente ci-dessus mentionné sera révisé selon les valeurs précédemment mentionnées par élément de programme. Aucune révision de prix n'interviendra dans l'hypothèse où la surface de plancher serait inférieure à celle figurant ci-dessus ou encore dans l'hypothèse d'une modification dans la répartition des éléments de programme entre accession sociale et accession privée. Le prix de 568 500 € HT constitue un prix plancher ;

PRECISE que :

- Le terrain, situé dans la ZAC des Pépinières Beaulieu approuvée le 15 avril 1991 et modifiée le 21 novembre 1994, est inscrit en secteur UAabw du PLU de la ville de CAEN ;
- La cession est soumise aux clauses types du cahier des charges de cession de terrain dans la ZAC des Pépinières Beaulieu, approuvé par le conseil municipal du 6 avril 1992 ;
- Les travaux de viabilité tertiaire sur le terrain et les frais de raccordement aux divers réseaux publics sont à la charge de l'acquéreur ;

- Le terrain est situé à proximité d'une zone de carrières souterraines confortées par la ville aménageur de la ZAC mais pas au-dessus. En conséquence, des contraintes s'imposent notamment l'interdiction d'infiltration des eaux de pluie sur une bande de 10m de largeur à compter de l'allée piétonne de cœur d'îlot en limite ouest du terrain ;
- 50% du stationnement seront réalisés en sous-sol ;
- Pour accompagner les allées piétonnes du site, et conformément à ce qui se pratique habituellement dans la ZAC, une bande engazonnée non close devra être réalisée par l'opérateur en limite nord et ouest,

MENTIONNE que le délai d'exécution tel que défini dans l'article 6 des clauses types du cahier des charges de cession de terrain de la ZAC Beaulieu n'est pas applicable à la présente cession,

STIPULE que la présente délibération sera considérée comme nulle et non avenue si la signature de l'acte n'est pas intervenue dans un délai d'un an à compter de la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/11 - TRAVAUX EXTÉRIEURS DE RESTAURATION D'IMMEUBLE - PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE ANCIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ALLOUE, aux propriétaires concernés des subventions.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/12 - CESSION 16 RUE CANCHY À CAEN - VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE MAISON AU PROFIT D'UN PARTICULIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à Monsieur Jean-Olivier COLIN, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison située 16 rue Canchy à Caen, figurant au cadastre parcelle section LO n° 55 d'une contenance de 343 m²,

DIT que la vente s'opérera au prix de cent cinquante mille euros (150 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur,

DIT qu'il y a lieu de constituer les servitudes nécessaires à la configuration des lieux et aux réseaux,

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2018 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties,

HABILITE le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de la vente,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/13 - CESSION 4 PLACE DOM AUBOURG À CAEN - VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE MAISON AU PROFIT D'UN PARTICULIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à madame Ghislaine ANGELLA, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison 4 place Dom Aubourg à Caen, bâtie sur la parcelle cadastrée section HS n° 24 d'une contenance de 343 m²,

DIT que la vente s'opérera au prix de cent cinquante mille euros (150 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par l'acquéreur,

DIT qu'il y a lieu de constituer les servitudes de passage nécessaires eu égard à la configuration des lieux et à la présence de certains réseaux,

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 31 décembre 2018 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties,

HABILITE le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/14 - CESSION 1 AVENUE DE CREULLY À CAEN - VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE MAISON AU PROFIT DE PARTICULIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de céder à Monsieur et Madame BERTIN, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, la maison située 1 avenue de Creully à Caen, édifiée sur la parcelle cadastrée section IB n° 662 d'une contenance de 609 m²,

DIT que la vente s'opérera au prix de quatre cent quatre-vingt mille euros (480 000 €), net vendeur, les frais d'acte et de négociation étant supportés par les acquéreurs,

DIT qu'il y a lieu de constituer les servitudes nécessaires à la configuration des lieux et à la présence de certains réseaux,

INDIQUE qu'en tant que de besoin, un compromis de vente pourra être signé sous la condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, la vente définitive devant intervenir le 15 décembre 2018 au plus tard, étant précisé que ce délai pourra toutefois être prorogé après accord entre les parties,

HABILITE le maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de la vente,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/15 - CONTRAT DE VILLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER / JOURNAL DE BORD 2015-2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE ET ADOPTE le rapport politique de la ville « Journal de bord » 2015 – 2018 illustrant la mise en œuvre des orientations du contrat de ville du territoire de la communauté urbaine Caen la mer sur la période 2015-2018,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

1 abstention (Monsieur Gilles DETERVILLE).

N° C-2018-11-05/16 - LABELLISATION DES PÔLES DE VIE DES QUARTIERS CENTRE SUD-OUEST ET NORD-EST EN MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à déposer auprès de l'Etat une demande de labellisation des Pôles de Vie des Quartiers Centre Sud-Ouest et Nord-Est en Maisons de Services au Public (MSAP), et à solliciter la subvention qui y est attachée,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/17 - CENTRES SOCIO-CULTURELS, GÉRÉS PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - COMPTES D'EXPLOITATION 2017 - BUDGETS PRÉVISIONNELS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADOpte les comptes d'exploitation et rapports d'activité 2017 des centres socioculturels, et leurs budgets prévisionnels 2018,

DECIDE de verser la participation de la Ville au titre de la dotation d'équilibre des centres socioculturels, soit 1 371 516,12 € ,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/18 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la mise en œuvre de ces actions,

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

UNIS CITE	4 000 €
AFEV	2 000 €
S3A	1 500 €
Guérinière en Fleurs :	800 €
MJC Guérinière :	1 500 €
Comité des Fêtes de la Grâce de Dieu :	500 €
Union Nationale des Parachutistes :	300 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/19 - DIRECTION DE L'EDUCATION - CONVENTION VILLE / CANOPE - ABONNEMENT 2018/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/20 - ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (APAJH) DU CALVADOS - SUBVENTION AFFECTÉE - ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le montant de 9 800€ de subvention attribuée à l'APAJH,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/21 - ORGANISATION DES 45ÈMES FINALES DES OLYMPIADES DES MÉTIERS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN, LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER ET LA RÉGION NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention présenté,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/22 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES AMATEUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/23 - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, L'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

AVANT-GARDE CAENNAISE : 10 771 €
HOCKEY CLUB CAEN VENOIX : 3 000 €
CAEN ATHLETIC CLUB : 5 000 €

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

CAEN HANDBALL : 15 000 €

APPROUVE L'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE : 10 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 60 254 €)
TENNIS CLUB DE CAEN : 37 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 36 000 €)
CAEN BMX – ORGANISATION DU 10ème INDOOR 2019 : 20 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 90 000 €)
CAEN BMX – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - 9ème INDOOR 2018 : 8 000 €

APPROUVE L'attribution d'une subvention affectée à l'association :

TOUR DE NORMANDIE CAEN ORGANISATION : 20 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 9 000 €)

APPROUVE, L'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des transferts de la politique de la Ville aux associations suivantes :

LA BUTTE : 3 000 €
CAEN GUERINIERE SPORT : 1 000 €
CAEN SUD BASKET : 1 500 €
SCRC : 2 500 €
ASPTT : 4 000 €
CAEN NORD BASKET : 2 500 €

APPROUVE, L'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

TENNIS CLUB DE CAEN : 15 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/24 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES CAEN SAINT JEAN EUDES, RONDE DES BAMBINS, HORIZON JEUNESSE, AMVD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE,

L'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

- RONDE DES BAMBINS 10 000 €
- CAEN SAINT JEAN EUDES 10 000 €
- HORIZON JEUNESSE 10 000 €
- AMVD 10 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/25 - COMPLÉMENT DE NOM DU COMPLEXE SPORTIF DE LA HAIE VIGNÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le changement de nom du complexe sportif de la Haie-Vigné, en « Complexe Sportif Haie Vigné - Paul Dubourget »,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/26 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'ANCRAGES D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DE SIGNALISATION ROUTIÈRE, ILLUMINATIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'appliquer les articles L 171-2 à L 171-11 du Code de la voirie routière sur le territoire de la Ville de CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes conventions pour rechercher un accord amiable et à défaut, à effectuer toutes démarches et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/27 - VILLE DE CAEN ET COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER - EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS "RUE DU CLOS DES ROSES" - ETUDE DÉFINITIVE N°16AME0151.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME que le projet est conforme à l'objet de la demande,

PREND acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,

DECIDE de participer au financement de l'opération à hauteur de 17 047,02 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section d'investissement, sachant que la somme versée donnera lieu à récupération de TVA,

S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Ville de Caen,

S'ENGAGE à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Ville de Caen dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total H.T., soit la somme de 511,41 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/28 - CESSION DES DÉCORS DES JARDINS D'ÉTÉ 2017 ET 2018 À LA SOCIÉTÉ FESTYLAND

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de vente des décors des Jardins d'Été 2017 et 2018, sous la forme de deux phares, du pont arrière d'un bateau et de sa cargaison de caisses en bois et de tonneaux, pour un montant total de 6 000 € HT,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/29 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION NORMANDIE ET L'ADEME DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS "COLLECTE SÉPARATIVE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS DES MÉNAGES ET ASSIMILÉS EN NORMANDIE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de s'associer à la Communauté urbaine Caen la mer et au SYVEDAC pour répondre à l'appel à projet de la Région Normandie et l'ADEME Normandie "Collecte séparative et valorisation des biodéchets des ménages et assimilés en Normandie",

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Région Normandie et l'ADEME Normandie pour les dépenses d'investissement occasionnées par le projet (15 000 € HT),

AUTORISE le maire ou son représentant à mettre en place les actions, à conduire et à conclure les marchés et conventions correspondants, et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/30 - DIRECTION DES ESPACES VERTS, DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes,

Groupe Mammalogique Normand 1 000 €

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

Les Petits Carrés de Caen..... 2 000 €

L'Aulne Vert-CPIE 1 800 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-11-05/31 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES -
AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE divers virements de crédits,

I – BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

- Recettes de fonctionnement	+ 171.000,00 €
- Dépenses de fonctionnement	- 62.744,00 €
- Dépenses imprévues en fonctionnement	+ 315.020,00 €
- Virement à la section d'investissement	- 81.276,00 €
- Recettes d'investissement	+ 535.000,00 €
- Dépenses d'investissement	+ 453.724,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	- 81.276,00 €

II – BUDGET ANNEXE THEATRE

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	+ 400,00 €
- Virement à la section d'investissement	- 400,00 €
- Recettes d'investissement	+ 400,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	- 400,00 €

Budgétairement, ces écritures s'équilibrent de la manière suivante sur le budget principal :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	-1 166 506.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-600 000.00
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	710 000.00
65	Autres charges de gestion courante	39 132.00	74	Dotations, subventions et participations	61 000.00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
014	Atténuations de produits	1 064 630.00			
022	Dépenses imprévues	315 020.00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	
023	Virement à la section d'investissement	-81 276.00			
Total dépenses de fonctionnement		171 000.00	Total recettes de fonctionnement		171 000.00

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 000.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement reçues	100 000.00	13	Subventions d'investissement reçues	
1019	Services à la population - matériels et aménagements	16 380.00	16	Produit global des emprunts souscrits sur 2018	
8008	Opérations d'aménagement urbain	-16 995.00	024	Produits de cessions	535 000.00
8010	Entretien espaces verts et équipements de loisirs	7 344.00			
8046	Accompagnement opérations immobilières	16 995.00			
8036	Réserves foncières - acquisitions hors EPFN	205 000.00			
8042	Aménagement espaces public - forêt de Grimbois	50 000.00			
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections				
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	-81 276.00
Total dépenses d'investissement		453 724.00	Total recettes d'investissement		453 724.00

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/32 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2018 : MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier l'Autorisation de Programme suivante :

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

N° ou intitulé	Libellé Programme	Millesime	Durée (no nombre d'années)	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses				123 925 403.64	271 995.00	124 197 398.64
AMGTBATMU	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6	6 322 000.00		6 322 000.00
AMGTESPPUB	ACCES SIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2015	6	2 328 888.44	50 000.00	2 378 888.44
AMGTORVEN	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	2016	6	3 150 000.00		3 150 000.00
AMGTPRESQ	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	2015	6	4 075 000.00		4 075 000.00
BIBLIOTHE	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2017	3	4 200 000.00		4 200 000.00
CHÂTEAU	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	2015	6	8 917 000.00		8 917 000.00
CREMAT	EXTENSION DU CREMATORIUM	2016	6	1 233 000.00		1 233 000.00
DDPATMUN	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6	2 085 000.00		2 085 000.00
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2015	6	3 398 222.71		3 398 222.71
EPREDCONSO	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	2015	6	5 000 000.00		5 000 000.00
FDPATSCOL	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	2015	6	5 758 000.00		5 758 000.00
FDSOCEDEC	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	2015	6	9 046 500.00		9 046 500.00
FDSPTS	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2015	6	15 418 464.00		15 418 464.00
HOTELASO	HOTEL DES ASSOCIATIONS	2016	6	3 500 000.00		3 500 000.00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	2015	6	13 577 200.00		13 577 200.00
OEUVRECLT	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	2015	6	1 075 900.00		1 075 900.00
PARCEXPO	PARC EXPO CTRE CONGRES	2015	3	340 000.00		340 000.00
PTCHEMVERT	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	2015	6	13 005 500.00		13 005 500.00
REDYCENTR	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	2015	3	15 450 000.00		15 450 000.00
REFONCIERE	RESERVES FONCIERES	2015	6	3 488 320.00	205 000.00	3 693 320.00
VALEPUBLIC	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2015	6	1 196 408.49	16 995.00	1 213 403.49
VIDEOPROT.	VIDEO PROTECTION	2015	3	1 360 000.00		1 360 000.00

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

N° ou intitulé	Millesime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
AMGTESPPUB	2015		ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2 328 888.44	50 000.00	2 378 888.44
	2015	8030	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	514 625.78		514 625.78
	2015	8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962.66		599 962.66
	2015	8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000.00		142 000.00
	2015	8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	572 000.00		572 000.00
	2015	8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	160 000.00	50 000.00	210 000.00
	2015	8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	310 300.00		310 300.00
	2015	8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000.00		30 000.00
REFONCIERE	2015		RESERVES FONCIERES	3 488 320.00	205 000.00	3 693 320.00
	2015	8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	2 728 320.00	205 000.00	2 933 320.00
	2015	8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	760 000.00		760 000.00
VALEPUBLIC	2015		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 196 408.49	16 995.00	1 213 403.49
	2015	8039	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000.00		500 000.00
	2015	8045	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	63 000.00		63 000.00
	2015	8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMN	278 408.49	16 995.00	295 403.49
	2015	8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUQUEUX			
	2015	8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	100 000.00		100 000.00
	2015	8049	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME)	150 000.00		150 000.00
	2015	8050	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	5 000.00		5 000.00
	2017	8051	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	100 000.00		100 000.00

PREND ACTE des prévisions, de crédits de paiement et des recettes sur AP.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/33 - IMMOBILIÈRE BASSE SEINE - ACQUISITION EN VEFA DE 23 LOGEMENTS SITUÉS 36 RUE D'HÉROUVILLE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 2 246 733 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 25%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 246 733 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 80154 constitué de 4 lignes de Prêt,

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/34 - CAEN LA MER HABITAT - AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT POUR 16 LIGNES DE PRÊT - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 22 538 199,91 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

REITERE la garantie de la Ville pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées »,

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

ABROGE les délibérations 76 du 12 septembre 2011, 53 du 25 juin 2012, 09-10-11 et 13 du 17 décembre 2012, 30 et 31 du 24 septembre 2012, 06 du 04 novembre 2013, 27 du 26 mai 2014, 19 et 21 du 17 novembre 2014, 43 et 44 du 12 octobre 2015 et 61 du 12 décembre 2016 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/35 - CAEN LA MER HABITAT - AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT POUR 32 LIGNES DE PRÊT - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 15 931 287,96 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

REITERE la garantie de la Ville pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées »,

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

ABROGE les délibérations 43 du 17 avril 2000, 09 du 18 décembre 2000, 32 et 33 du 22 avril 2002, 07 du 22 mars 2004, 10 du 04 avril 2005, 35 du 14 novembre 2005, 33 du 13 février 2006, 06 du 13 mars 2006, 10 du 24 avril 2006, 05 et 06 du 20 novembre 2006, 49 et 53 du 18 juin 2007, 13 du 09 juillet 2007, 32 du 22 octobre 2007, 38 du 27 avril 2009, 17 du 19 Octobre 2009, 09 du 16 juillet 2009, 43 du 03 mai 2010, 07 du 14 février 2011, 06 du 15 décembre 2008, 12 du 16 juillet 2009, 18 du 19 octobre 2009, 38 et 41 du 18 octobre 2010, 23 du 17 novembre 2014 ,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/36 - PARTICIPATION AU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION, LA MISE EN ŒUVRE, LA FORMATION, LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE D'UNE APPLICATION DE SUIVI DES REPRÉSENTATIONS DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une application de suivi des représentations mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

APPROUVE l'expression des besoins de la commune à la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/37 - PARTICIPATION AU MARCHÉ PORTANT SUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION, LA MISE EN ŒUVRE, LA FORMATION, LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE D'UNE APPLICATION DE GESTION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une application de gestion de l'occupation du domaine public mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,

APPROUVE l'expression des besoins de la commune à la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/38 - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE CAEN POUR DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DE VITRERIES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention précisant la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Caen et le CCAS de la ville de Caen pour des prestations de nettoyage des locaux et des vitreries pour certains de leurs bâtiments, afin d'en fixer les missions et d'en arrêter l'organisation,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/39 - GROUPEMENT DE COMMANDES "BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS" - PARTICIPATION AU MARCHÉ DE DÉMOLITION ET DÉSAMANTAGE DE BÂTIMENTS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif aux travaux de démolition et désamiantage de bâtiments dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer,

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues,

AUTORISE le maire ou son représentant coordonnateur des groupements de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés subséquents correspondants,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-11-05/40 - ADHÉSION À PÔLE EMPLOI POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Caen au régime d'assurance chômage,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 8 NOVEMBRE 2018**